

1888
Brooklyn

Barzy

Mairie de la Ville de Périgueux.

PROJET D'UN EMPRUNT

DESTINÉ A LA CONVERSION

DE LA DETTE MUNICIPALE

ET A L'EXÉCUTION

DE DIVERS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Séance du Conseil municipal, du 14 février 1861.

RAPPORT DU MAIRE.

MESSIEURS,

L'administration municipale qui vous a précédés a eu le mérite de concevoir et de commencer ce travail de rénovation dont les premiers résultats seront bientôt acquis pour notre ville.

Grâce à des circonstances nouvelles, vous avez le pouvoir de faire plus encore. Il vous appartient, si vous le voulez, d'agrandir, en la continuant, l'œuvre commencée, de l'aborder dans son ensemble, et de réaliser les principales entreprises d'utilité publique et d'embellissement que la ville de Périgueux peut encore désirer.

P4 185
0002810192

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

Quels sont les projets de cette nature qui doivent appeler vos préoccupations ?

Travaux de voirie. — En première ligne, il faut placer l'achèvement des voies nouvelles, qui sont destinées à transformer la ville ancienne, en y apportant l'assainissement et la facilité de circulation, et en sauvegardant les intérêts considérables dont elle est le siège ; de ces voies qui aboutiront à la cathédrale, à tous les marchés intérieurs et, enfin, au quai et au pont actuellement en construction.

Je crois inutile d'entrer ici de nouveau dans une exposition détaillée de ces projets ; leur ensemble vous est connu. A l'époque de leur adoption, en 1858, ils ont été l'objet d'un long examen, soit dans le sein de la commission municipale, soit dans plusieurs mémoires qui ont été livrés à la publicité. Je me contenterai d'en rappeler l'énumération dans la partie de ce rapport qui traite de l'évaluation de la dépense.

Parmi les rues récemment créées, il en est une sur laquelle j'ai dû attirer déjà votre examen : je veux parler de la rue Saint-Front. Au point de vue de la perspective ouverte sur le porche de la cathédrale, elle ne présente pas une direction complètement satisfaisante. Ce défaut ne pouvait échapper ni à l'auteur du plan, ni à la commission municipale chargée de l'examen de ce plan. On fut arrêté par une raison péremptoire : l'augmentation considérable de dépense qu'entraînerait l'adoption d'autres alignements et l'impossibilité de consacrer à l'ouverture de cette rue une somme plus élevée dans la répartition des sommes disponibles pour l'ensemble des améliorations projetées. J'espère qu'il sera possible, aujourd'hui, de faire entrer la rectification que vous avez déjà adoptée en principe, ainsi que la dépense nécessaire, dans les projets que je vous soumets.

Construction d'un Hôtel de Ville. — Au plan conçu pour l'amélioration de l'ancienne ville se rattachent le déplacement du marché couvert et la construction d'une nouvelle mairie, sur l'emplacement occupé par les maisons comprises entre la place du Coderc, la rue du Serment, la place de la Mairie et la rue Salinière.

Vous penserez, sans doute, comme moi, Messieurs, que l'hôtel de ville, siège et représentation extérieure de la commune, doit être aujourd'hui en rapport avec l'importance de notre cité. L'emplacement choisi, suffisamment vaste pour les besoins, offre l'avantage principal d'une position centrale; il conserve les habitudes et en quelque sorte les droits acquis à cette position depuis le treizième siècle. La construction de la mairie sur ce point aura, en outre, pour résultat de dissimuler heureusement le manque de rectitude de la voie centrale, conséquence de l'adoption des deux points extrêmes qui devaient, avec raison, paraître obligés : le pont nouveau d'une part, et de l'autre le carrefour situé devant le théâtre, qui formera la partie la plus large du boulevard, et où viennent converger quatre routes impériales.

Amélioration du service des eaux. — Des eaux abondantes et saines sont, sans contredit, l'un des premiers besoins d'une ville, au double point de vue de la salubrité et de l'embellissement. Dans la distribution de cet élément indispensable, on ne doit point se contenter du strict nécessaire; il faut le donner, en quelque sorte, avec luxe et prodigalité.

L'établissement hydraulique du Toulon, créé par une administration à laquelle notre ville doit une éternelle reconnaissance, amène à Périgueux l'eau de la source la plus abondante et la plus rapprochée qui existe dans les environs. Mais le volume d'eau fourni par les machines primitivement établies a toujours été insuffisant pour satisfaire large-

ment aux besoins. Cette pénurie, qui s'est fait vivement sentir pendant les étés de 1857 et 1858, devait se manifester d'une manière de plus en plus marquée par suite de l'accroissement de la population et de l'extension de la ville. A ces causes était venue se joindre la privation d'une des deux machines, que l'usage avait mise hors de service.

Une telle situation comportait des remèdes urgents. Le remplacement de la machine hors de service par un nouveau moteur plus puissant, et l'adjonction d'une machine à vapeur complémentaire, devant fonctionner pendant le temps des basses eaux, assurent, dès à présent, l'approvisionnement de la ville dans des proportions deux fois plus élevées que par le passé, mais qui n'excèdent pas encore suffisamment le strict nécessaire.

L'ancienne machine hydraulique que nous avons conservée donne environ cinq cents mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures, soit trente-huit litres par habitant (¹).

La nouvelle machine hydraulique, dont la commission municipale avait confié le plan à M. Harlé, ingénieur en chef des mines, fournit, avec une vitesse moyenne, plus de mille mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures, soit soixante-seize litres par habitant.

Quelque satisfaisant que soit ce résultat, il est inférieur au chiffre de cent litres par tête, qui est la moyenne à laquelle on s'est généralement arrêté dans les projets récents qui ont pour objet l'approvisionnement d'eau des villes. Il m'a donc paru nécessaire de rechercher

(¹) Dans ces évaluations, nous retranchons du chiffre total de la population de la ville les habitants des faubourgs des Barris et de Saint-Georges, ces faubourgs possédant des fontaines publiques abondantes, ainsi que les habitants de la banlieue. On peut évaluer cette partie de la population à deux mille âmes, ce qui réduit à treize mille le chiffre de celle qu'il faut approvisionner.

par quels moyens on pourrait arriver à réaliser ces conditions pour la ville de Périgueux.

Voici ce qui ressort des recherches et des études que j'ai faites à cet égard :

La source alimentaire peut fournir, en toute saison, un débit suffisant. Il serait, du reste, facile de le compléter au moyen de la source employée aujourd'hui exclusivement au service des machines, qui a très-probablement la même origine que l'autre, et qui est, comme elle, parfaitement limpide et potable.

Ce qui fait donc ici défaut, c'est la puissance de la force motrice, et surtout l'utilisation convenable de cette force.

Ainsi que cela est démontré par l'expérience de la machine récemment construite, on peut faire rendre à la force motrice tout son effet utile, en remplaçant l'ancienne machine qui existe encore par un moteur analogue à celui qui vient d'être établi, et qui, comme lui, produirait un effet double, tout en consommant une quantité d'eau moins considérable.

Ces deux machines pourraient fonctionner simultanément pendant plusieurs mois de l'année, et suffire, seules, à tous les besoins de l'approvisionnement, en fournissant ensemble deux mille mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures.

Pendant l'époque des basses eaux, l'une des deux machines hydrauliques cessant de fonctionner serait suppléeée par la machine à vapeur, qui, pouvant donner les mêmes résultats, maintiendrait l'approvisionnement au même niveau. Il suffirait pour cela d'y joindre un corps de pompe indépendant.

Afin de mettre tout le système en rapport avec l'augmentation du

débit des eaux, il faudrait ajouter d'autres tuyaux d'ascension; accroître les dimensions du canal de conduite, la capacité du réservoir et le diamètre des principales artères de la canalisation.

Tels sont les moyens très-simples, et d'une dépense relativement peu considérable, par lesquels il serait possible d'élever, en tout temps, l'approvisionnement d'eau de la ville à deux mille mètres cubes par vingt-quatre heures, soit à deux cent cinquante-deux litres par tête, chiffre très-supérieur à celui dont jouissent les villes les plus importantes.

J'avais eu d'abord la pensée, Messieurs, de vous proposer une autre solution. Elle consistait à établir au barrage de Barnabé un moteur hydraulique destiné à éléver les eaux de la rivière sur les hauteurs de l'Arsault, d'où ces eaux auraient pu être répandues sur tous les points de la ville, avec une force jaillissante considérable et une abondance pour ainsi dire illimitée.

Quelque séduisant que ce projet m'eût paru au premier abord, un examen plus approfondi ne m'a pas permis de persister à vous en proposer l'adoption.

Des objections graves et fondées ont été faites contre l'usage des eaux de rivière pour l'alimentation des villes. Ces eaux n'étant point, comme celles des sources, à température constante, subissent toutes les variations de la température extérieure : elles sont chaudes en été, glacées en hiver. Leur filtration, très-coûteuse, est toujours difficile et imparfaite. Cette difficulté serait surtout marquée pour l'eau de l'Isle, qui présente à peine, pendant trois ou quatre mois de l'année, une limpidité douteuse.

A ces objections vient se joindre celle tirée de l'énormité de la dépense, que l'évaluation d'un avant-projet porterait à plus de

300,000 francs, et la nécessité de sacrifier le bénéfice de tous les frais déjà faits pour l'établissement du Toulon.

Je pense qu'en réalisant, avec une grande économie, les améliorations que je vous propose, on peut obtenir des résultats presque aussi satisfaisants au point de vue de l'abondance, et bien supérieurs sous le rapport de la qualité potable des eaux.

En réduisant même d'un tiers les chiffres *maximum* indiqués plus haut, un approvisionnement de cent litres, par vingt-quatre heures et par habitant, permettrait de multiplier, en abaissant leur prix, les concessions privées; de fournir l'eau nécessaire aux diverses industries; d'alimenter des établissements de bains, des abreuvoirs, des lavoirs publics, et, enfin, d'embellir nos places et nos promenades de bassins et de fontaines monumentales.

Établissement d'un jardin public. — Un autre projet, Messieurs, appelé depuis long-temps et par les vœux de la population et par la pensée de l'administration municipale, consisterait à transformer en un jardin public le vaste emplacement occupé par les ruines des arènes romaines. Les restes de ce monument appartiennent à la ville; mais le jardin où ils sont situés est une propriété particulière, qu'il faudrait acquérir et approprier à sa nouvelle destination. Ce serait, je crois, Messieurs, une heureuse pensée que celle de mettre en relief, par des fouilles, ces ruines, qui sont pour notre ville des titres de noblesse et d'ancienneté, et d'en faire la décoration principale d'un jardin public. Sa situation au milieu du quartier qui renferme la plus grande partie de nos richesses archéologiques, la perspective pittoresque dont il jouit, les ruines qui le décorent: tout contribuerait à faire de ce lieu de promenade une des œuvres les plus remarquables qui existent en ce genre.

Bibliothèque et Musées. — Pour achever l'ensemble dont le tableau vient de vous être présenté, il faudrait y ajouter la construction d'un édifice destiné à renfermer à la fois la bibliothèque et les deux musées, et dont l'emplacement me semblerait indiqué sur le boulevard latéral au cours Tourny, en face de la rue Saint-Front.

Il n'est pas possible de faire entrer, dès à présent, ce projet dans le programme qui vous est soumis ; mais la ville est assurée de trouver prochainement les ressources nécessaires, soit dans le prix du local actuel de la bibliothèque et des musées, qui doit être acquis par l'État pour la reconstruction de l'évêché, soit dans le legs qu'un généreux enfant de Périgueux, M. Plumancy, a fait à sa ville natale.

Voici, Messieurs, l'évaluation, établie aussi exactement qu'il est possible de le faire sur des avant-projets, de la dépense que nécessiteraient les diverses entreprises que je vous propose.

I^e SECTION. — Projets de Voirie.

Sur l'ensemble du plan général adopté pour l'amélioration de la voirie urbaine, plusieurs parties sont déjà exécutées ou en voie d'exécution, et leur dépense est soldée. Je crois devoir les remettre sous vos yeux :

1^o Rectification de la rue Saint-Martin; élargissement et prolongation de cette rue jusqu'à la gare;

2^o Ouverture de la rue Saint-Front, entre le cours Tourny et la cathédrale;

3^o Ouverture d'une rue entre le boulevard et la place de la Mairie.

Les parties à exécuter sont :

1 ^o Nivellement de la rue Saint-Martin, en cours d'exécution, évalué à.....	25,000	»
2 ^o Acquisition des maisons occupant l'emplacement destiné à l'hôtel de ville, entre la place de la Mairie et la rue Salinière, évaluée à.....	300,000	»
3 ^o Ouverture d'une rue allant de la place de la Mairie à la rue Taillefer, en face de la rue Auberge, nécessaire pour dégager l'emplacement de l'hôtel de ville, évaluée à.....	26,000	»
4 ^o Ouverture d'une rue conduisant au quai et au nouveau pont; niveling de la place du Gras et de la place Daumesnil; élargissement de la rue de la Clarté, évalués à.....	205,000	»
5 ^o Continuation de la rue Centrale jusqu'à sa rencontre avec la rue Saint-Martin, par les deux rues latérales au théâtre, et l'ouverture d'une rue nouvelle derrière cet édifice, évaluée à.....	70,000	»
6 ^o Ouverture du boulevard latéral au cours Tourny, évaluée à.....	20,000	»
7 ^o Rectification de la rue de Saint-Front, évaluée à	90,000	»
8 ^o Mise en état de viabilité des rues projetées : niveling, pavage, trottoirs, égouts, évaluée à.....	50,000	»
<i>À reporter.....</i>	786,000	»

Report..... 786,000 »

II^e SECTION. — Édifices publics.

1 ^o Construction d'un hôtel de ville, évaluée à.....	300,000	»
2 ^o Déplacement du marché couvert, évalué à.....	15,000	»
3 ^o Établissement d'un jardin public (acquisition du terrain et travaux d'art), évalué à.....	140,000	»

III^e SECTION. — Amélioration du service des Eaux.

1 ^o Établissement d'une nouvelle machine hydraulique et de deux pompes; agrandissement du réservoir et de la canalisation, évalués à.....	106,000	»
2 ^o Établissement de fontaines monumentales, évalué à	50,000	»
TOTAL de la dépense présumée.....	1,397,000	»

J'ai tout lieu de croire que les évaluations précédentes, qui ont été largement faites, s'éloigneront peu de la vérité. Cependant, il me paraît prudent d'y ajouter un dixième pour dépenses imprévues : 139,700 francs, soit, en chiffres ronds.....	139,000	»
TOTAL GÉNÉRAL.....	1,536,000	»

Telles sont, Messieurs, les entreprises qui, en complétant les travaux déjà faits, me sembleraient destinées à exercer l'influence la

plus considérable sur l'embellissement et la prospérité de la ville de Périgueux, et auxquelles il conviendrait, par conséquent, de consacrer les ressources nouvelles qu'il me paraît possible de créer aujourd'hui.

Cette œuvre de transformation présente de grandes difficultés, inhérentes à la topographie irrégulière de la ville, à la faiblesse des ressources mise en regard de besoins multipliés; aux obstacles qu'opposent, soit les intérêts privés, soit les jugements souvent plus légitimes dans leur principe qu'éclairés dans leurs appréciations, de l'opinion publique.

Dans l'étude que j'en ai faite, j'ai été dominé par deux idées principales, sous l'empire desquelles je désirerais vous voir examiner les projets qui vous sont soumis :

La première, c'est que nous devons nous attacher exclusivement aux entreprises qui présentent un caractère marqué d'utilité générale, et qui peuvent influer sur la prospérité de la ville, considérée dans son ensemble et comme un corps dont toutes les parties sont solidaires;

La seconde, c'est qu'il faut mettre ses plans en harmonie avec les limites du but à atteindre; ne point se condamner à l'impuissance, en rêvant des choses irréalisables; savoir, en un mot, se contenter de faire le mieux possible dans les conditions où on est placé et avec les ressources dont on dispose.

Le programme que j'ai mis sous vos yeux pourrait être exécuté par sections successives, au moyen de plusieurs emprunts, s'élevant chacun à trois ou quatre cent mille francs, échelonnés suivant des périodes de sept à huit années. C'est d'après ce système qu'ont été effectués les travaux de voirie décidés en 1857. En prenant pour terme de comparaison le chiffre du dernier emprunt contracté pour ces travaux et

le temps de son amortissement, la totalité de nos projets serait ainsi exécutée dans un délai de vingt-cinq ans à peu près.

Je crois pouvoir, Messieurs, vous démontrer la possibilité de les réaliser immédiatement, et d'enrichir à la fois le présent et l'avenir des bienfaits qu'on doit en attendre, au moyen du système financier dont je vais vous entretenir.

Ce système consiste :

1^o A convertir la dette actuelle et à l'éteindre au moyen d'un emprunt remboursable en trente-cinq ans par des annuités comprenant l'intérêt et l'amortissement ;

2^o A emprunter, dans les mêmes conditions, pour exécuter nos divers projets, une somme de 1,339,000 francs ;

3^o A voter la prolongation, jusqu'à l'époque de l'entier remboursement des deux emprunts, des ressources extraordinaires autorisées par deux lois des 19 mai 1859 et 20 juin 1860, et par un décret en date du 6 juillet 1860.

Conversion de la dette actuelle. — Au 31 décembre 1861, notre dette s'élèvera au chiffre de 862,386 francs, se décomposant ainsi qu'il suit :

Emprunt de 130,000 fr., autorisé par une loi du 13 juin 1847, pour les travaux d'appropriation du lycée.....	22,750	»
---	--------	---

<i>Idem</i> de 40,000 fr., autorisé par un décret du 12 dé- cembre 1855, pour venir en aide aux indigents.....	24,500	»
<i>A reporter</i>	47,250	»

<i>Report</i>	47,250	»
Emprunt de 400,000 fr., autorisé par une loi du 19 mai 1859, pour travaux d'utilité publique (Amélioration de la voirie urbaine, etc.).....	370,000	»
<i>Idem</i> de 173,000 fr., autorisé par une loi du 20 juin 1860, pour le paiement du contingent de la ville dans les travaux ayant pour objet de la défendre contre les inondations de la rivière de l'Isle.....	151,000	»
Acquisition d'un emplacement pour la construction d'une maison d'école.....	13,230	»
<i>Idem</i> d'un presbytère pour la paroisse de St-Front.	20,000	»
<i>Idem</i> d'un terrain pour l'alignement de la place Francheville.....	30,000	»
<i>Idem</i> de maisons pour l'alignement du cours Michel-Montaigne.	60,000	»
<i>Idem</i> du terrain nécessaire pour l'ouverture d'une rue entre la route d'Angoulême et la nouvelle prison.	3,194	»
<i>Idem</i> de la maison où est établi le dépôt de mendicité (Cette maison a été achetée 23,000 francs.).....	10,000	»
<i>Idem</i> d'une maison annexée aux bâtiments du bureau de bienfaisance.....	7,000	»
<i>Idem</i> du moulin du Toulon pour l'établissement des machines destinées à éléver les eaux qui alimentent les fontaines (Ce moulin a été acheté 35,000 francs.).....	7,375	»
Augmentation, en sus des prévisions, du prix des maisons, bâtiments et terrains expropriés pour l'ou-		
<i>A reporter</i>	719,049	»

<i>Report</i>	719,049	»
verture des rues entre le boulevard et la place de la Mairie, et entre le cours Tourny et la place Daumesnil; pour l'élargissement de la rue Saint-Martin et son prolongement jusqu'à la gare, et pour les emplacements de la halle et du marché couvert (1).....	143,337	»
TOTAL	862,386	»
Auquel il faut joindre les intérêts, calculés d'après les époques de libération, montant à.....	197,132	»
TOTAL en capital et intérêts....	1,059,518	»

Cette somme de 1,059,518 francs doit être payée aux époques ci-après, **SAVOIR** :

	Capital.	Intérêts.	Total.
En 1862.....	89,000 »	42,481 80	131,481 80
En 1863.....	102,250 »	38,141 80	140,391 80
En 1864.....	98,194 »	33,139 30	131,333 30
En 1865.....	113,000 »	28,317 10	141,317 10
En 1866.....	133,230 »	22,997 10	156,227 10
En 1867.....	166,000 »	16,335 60	182,335 60
En 1868.....	58,375 »	8,035 60	66,410 60
En 1869.....	51,000 »	5,416 85	56,416 85
En 1870.....	51,337 »	2,566 85	53,903 85
	862,386 »	197,132 »	1,059,518 »

(1) Cette augmentation n'est en réalité que de 53,337 francs. Il faut, en effet, en déduire 90,000 francs, représentés par la valeur des maisons et des terrains qui restent en propriété à la commune, et que je fais figurer plus loin, au chapitre des ressources.

Pour effectuer ce paiement, nous possédons les ressources suivantes :

1^o L'excédant annuel des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature, pouvant s'élever, en moyenne, ainsi qu'il résulte du relevé des recettes et dépenses de 1857, 1858 et 1859, dressé sur les comptes de ces trois dernières années (1), à environ 116,000 fr., soit, pour les neuf années, à..... 1,044,000 »

2^o Le montant, de 1862 à 1867, de l'imposition de dix centimes, autorisée par la loi précitée du 19 mai 1859, et affectée au remboursement de l'emprunt de 400,000 fr., ladite imposition donnant annuellement 13,000 fr., soit, pour six années..... 78,000 »

3^o L'imposition de cinq centimes, autorisée par la loi du 20 juin 1860 jusqu'au 31 décembre 1864, pour le produit en être employé au paiement de divers travaux d'utilité publique, donnant pour les trois années 1862, 1863 et 1864..... 19,500 »

4^o L'imposition de cinq centimes, autorisée par la même loi, et affectée au remboursement de l'emprunt de 173,000 fr. Cette imposition, qui doit être perçue de 1862 à 1866, produira pour ces cinq années..... 32,500 »

A reporter..... 1,174,000 »

(1) *Relevé des recettes et des dépenses ordinaires, d'après les comptes des années 1857 à 1859.*

	Recettes.	Dépenses.	Excéd. de Recettes.
En 1857.....	243,924 42	117,784 95	126,139 47
En 1858.....	239,717 45	127,286 12	112,431 33
En 1859.....	247,889 78	137,169 19	110,720 59
	731,531 65	382,240 26	349,291 39
Moyenne.....	243,843 88	127,413 42	116,430 46

Report.....	1,174,000	»
3° Le montant, de 1862 à 1867, des taxes additionnelles et complémentaires aux droits d'octroi, autorisées par un décret du 6 juillet 1860, pour remboursement du même emprunt. Ces taxes, qui s'élèvent à 25,000 fr. par an, donneront pour les six années.....	150,000	»
TOTAL des ressources.....	1,324,000	»
Le service de la dette exige une somme de.....	1,059,518	»
Les ressources y applicables étant de.....	1,324,000	»
Il y a un excédant de.....	264,482	»
soit d'environ 29,000 fr. par an.		

Les ressources que je viens d'énumérer suffisent, vous le voyez, pour remplir nos engagements, satisfaire aux besoins imprévus et pourvoir aux dépenses qui, inscrites au chapitre extraordinaire du budget, se renouvellent, néanmoins, chaque année (¹); mais on ne saurait y trouver le moyen de faire face au paiement, en capital et intérêts, d'un nouvel emprunt.

Cette situation, Messieurs, serait modifiée par la conversion de notre dette. En effet, pour rembourser, en trente-cinq ans, le montant de cette dette, dont le capital s'élève, comme il a été dit plus haut, à 862,386 francs, chaque annuité, comprenant l'intérêt et l'amortissement (à raison de 6^f,07^c,9424 par 100 francs), ne serait que

(¹) Subvention pour la construction de l'église des Barris-St-Georges	3,000	»
Subvention au sieur Lavergne, élève-sculpteur, pour lui permettre de faire ses études artistiques à Paris.....	1,000	»
Ferme des terrains affectés à l'hippodrome.....	2,006	35
TOTAL.....	6,006	35

de.....	52,408	»
Tandis que pour le rembourser en neuf années, la somme à payer par an serait de.....	117,724	»
DIFFÉRENCE en faveur de la conversion....	65,316	»

Cette opération nous procurerait ainsi, pendant chacune des années 1862 à 1870, un boni de plus de 65,000 francs, applicable au service de l'emprunt indiqué ci-après.

Emprunt pour l'exécution des entreprises projetées. — Vous avez vu qu'une somme de un million cinq cent trente-six mille francs était nécessaire pour subvenir à la dépense des projets proposés, ci..... 1,536,000 »

Mais il convient de retrancher de cette somme :

1^o Le produit de la vente des terrains et maisons dont la ville aura à disposer dans la rue ouverte entre le boulevard et la place de la Mairie (rue Hiéras), et dans la rue ouverte entre le cours Tourny et la place Daumesnil (rue Saint-Front)..... 90,000 »

2^o Le montant des intérêts à 4 p. % sur les fonds de l'emprunt, en attendant leur emploi (1)..... 107,000 »

497,000 »

RESTE à demander à l'emprunt..... 1,339,000 »

(1) En admettant une période de cinq années pour l'exécution totale des travaux projetés, la dépense annuelle sur l'emprunt de 1,339,000 francs serait de 267,000 francs environ. Les intérêts à 4 p. %, calculés pour les sommes restant sans emploi pendant les quatre premières années, donnent un produit de 107,440 francs.

Cet emprunt, contracté pour trente-cinq ans, donnerait lieu à des annuités de 81,404 francs. Le paiement de ces annuités et de celles relatives à l'emprunt ayant pour objet la conversion de notre dette serait effectué au moyen des ressources désignées ci-après :

PRODUIT DES RESSOURCES destinées, chaque année, A L'AMORTISSEMENT DES DEUX EMPRUNTS.				APPLICATION DU PRODUIT DES RESSOURCES affectées, chaque année, à l'amortissement.			EXCÉDANT annuel des RESSOURCES.
Revenus ordinaires.	Centimes additionnels (20 c.).	Taxes additionnelles d'octroi.	TOTAL.	Dette convertie.	Dette nouvelle.	TOTAL.	
116,000 " 26,000 " 25,000 " 167,000 "				52,408 " 81,404 " 133,812 "			33,188 "

Après avoir payé les annuités de ses deux emprunts, la ville disposerait encore d'un excédant annuel de 33,000 francs. Cette somme, plus élevée que l'excédant de 29,000 francs dont nous disposons aujourd'hui, s'augmenterait nécessairement de l'accroissement progressif des revenus ordinaires, constaté depuis plusieurs années, et sur lequel influeraient, sans contredit, les résultats des travaux projetés. Elle me paraît devoir suffire à l'extension qu'il sera indispensable de donner à plusieurs des services ordinaires, tels que l'éclairage au gaz, l'entretien de la voirie, l'augmentation du personnel, etc., et aux dépenses imprévues, dont il est toujours sage de tenir compte.

Prolongation des ressources extraordinaires actuellement autorisées. — Dans le chiffre des ressources destinées à l'amortissement des deux emprunts, a été compris le montant des centimes additionnels, à titre extraordinaire, et des taxes supplémentaires d'octroi, actuellement autorisés. Leur prolongation jusqu'au terme desdits emprunts est donc une condition indispensable.

En résumé, la réalisation des entreprises proposées exige les mesures financières suivantes :

1^o Emprunt de 2,201,386 francs, soit, en chiffres ronds, de 2,200,000 francs, remboursable, en trente-cinq ans, par des annuités comprenant l'intérêt et l'amortissement, et destiné à la conversion de la dette actuelle et à l'exécution des entreprises projetées ;

2^o Imposition extraordinaire, par addition au principal des quatre contributions directes, de cinq centimes en 1865 et 1866, de dix centimes en 1867, et de vingt centimes de 1868 à 1896 (29 ans) ;

3^o Maintien, pendant vingt-neuf ans (de 1868 à 1896), des taxes additionnelles et complémentaires aux droits d'octroi, autorisées jusqu'au 31 décembre 1867.

Avant de vous soumettre le plan financier qui précède, j'ai dû m'assurer s'il nous serait possible de contracter un emprunt de 2,200,000 francs, remboursable à long terme.

Une loi du 6 juillet 1860 autorise, vous le savez, la Société du Crédit Foncier à prêter aux communes et aux départements. Les ouvertures faites à ce sujet à M. le Directeur du Crédit Foncier ont été favorablement accueillies, et j'ai signé avec lui un traité provisoire, d'après lequel cette Société s'engage à nous prêter ladite somme de 2,200,000 francs ; mais où il est réservé que l'engagement sera considéré comme non-avenu si la ville n'obtient pas l'autorisation d'emprunter dans le cours de la session législative de 1861.

Ainsi, Messieurs, en adoptant les mesures qui font l'objet de ce rapport, non-seulement vous transformerez d'une manière complète la situation matérielle de la ville, mais vous donnerez en même temps un nouvel essor à ses ressources ; car les dépenses employées

à des travaux publics sont essentiellement productives, et tout ce qui contribue à l'embellissement d'une ville influe sur sa prospérité;

Vous réaliserez immédiatement de grands et d'utiles projets, dont on n'avait, jusqu'à présent, entrevu l'exécution que dans un avenir éloigné;

Loin d'aggraver la situation financière de la ville pour obtenir ces résultats, vous augmenterez l'excédant de ses ressources disponibles;

Enfin, vous répartirez équitablement sur le présent et l'avenir les charges des entreprises dont l'un et l'autre sont également appelés à recueillir le bénéfice.

En vous proposant ces mesures, j'ai la conviction, Messieurs, d'être en harmonie avec vos vues et avec le dévouement dont vous êtes animés pour les graves intérêts qui vous sont confiés.

Le Maire, BARDY-DELISLE.



